Image not found or type unknown

Rupture contrat pour arrêt maladie

Par **pwasselin**, le **17/10/2019** à **12:25**

Bonjour

Mon conjoint est en CDI avec une période d'essai de 2 mois. Il a eu 3 jours d'arrêt maladie en 1 mois et demi.

Son employeur dit qu'il n'a rien à lui reprocher au niveau du travail mais que ses jours d'arrêt maladie posent souci et qu'il veut mettre fin à sa période d'essai.

Est il dans ses droits? A-t-on un recours ?

Cordialement

Pauline Wasselin

Par **Paulavo38**, le **17/10/2019** à **13:54**

Bonjour,

Par principe, la rupture de la période d'essai est libre sous réserve de l'abus. La rupture pour motif discriminatoire, ici l'état de santé, pourrait être considérée comme abusive.

Mais je crains qu'il n'y ait des difficultés à le prouver : lorsque la période d'essai sera rompue, il faudrait voir si l'employeur évoque l'état de santé de votre conjoint, ce qui serait alors contestable (mais surprenant, il n'a pas à justifier d'un motif pour rompre la période d'essai).

Sinon, il faut se demander comment prouver que la rupture est due à l'état de santé (e-mails, SMS...).

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés